

Postulat Pierre-André Romanens et consorts – Pour une RIE III supportable par tous

Texte déposé

Le peuple vaudois a largement soutenu la réforme de l'imposition des entreprises.

Ce succès vaudois s'est construit sur l'équilibre, la volonté d'amener une stabilité à long terme. Il s'agissait de se positionner par rapport à la concurrence de certains cantons ainsi qu'à la pression de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), sans oublier les pays européens qui exercent des menaces sur la Suisse. La stabilité est indispensable en particulier pour les entreprises exogènes établies dans notre canton. Cette réforme a pour effet d'amener la parité entre toutes les entreprises.

Le volet social, lui aussi, a trouvé des aménagements favorables sur plusieurs points qui touchent toute la population vaudoise.

Seul bémol qui pèse sur la mise en place de la RIE III : les répercussions sur les communes. L'Etat de Vaud prévoit bien une réserve financière de 2×128 millions pour pallier ce manque de compensation. Néanmoins, une partie des communes vaudoises sont dans l'incertitude des répercussions sur leurs finances, de ce fait certaines communes vaudoises vont devoir modifier leur taux d'imposition communale en relation directe avec la RIE III. Ces mêmes communes ont déjà participé depuis le début des années 2000 au redressement des finances cantonales. Pour mémoire, et en exemple, la redistribution de 1/3 à 1/2 de la facture sociale canton/commune. Une participation extraordinaire supplémentaire de 50 millions par année est venue s'ajouter à la charge des mêmes communes.

Aujourd'hui, ce sont à nouveau ces mêmes communes, plus d'autres, qui vont devoir augmenter les impôts de leurs citoyens.

Ce postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité de compenser les pertes des communes, pertes liées à la mise en place de la réforme fiscale RIE III, dans cette hypothèse, avec effet immédiat, soit dès 2019, et jusqu'à la mise en place du nouveau mécanisme PF 17.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Pierre-André Romanens
et 36 cosignataires*

Développement

M. Pierre-André Romanens (PLR) : — Ce postulat a été déposé le 29 mai et beaucoup d'événements ont eu lieu depuis : une résolution acceptée par ce parlement et des propositions du Conseil d'Etat en relation directe et indirecte avec la cause de ce postulat. Je tiens aussi à souligner l'élément qui a mis la focale sur cette problématique canton-communes de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) : la motion de notre collègue Mischler. Le temps qui nous sépare de l'application de la réforme est court : il est 23 h 55, mais tout est encore possible !

Il faut également rappeler que lors de la présentation du projet RIE III en début d'année 2017, les communes s'attendaient à une charge assez légère, mais absolument pas à ce qui leur est présenté aujourd'hui. Certes, la réforme n'a pas été acceptée au niveau fédéral, c'est aussi le fait que ces charges augmentent. Le constat est très simple : la RIE III est nécessaire et, de toute façon, déjà engagée. Je suis néanmoins persuadé que nous voulons toutes et tous que cette réforme soit ce qu'elle était au premier jour : juste et sans perdants. On le sait, certaines communes devront ajuster leur fiscalité en relation avec cette réforme, mais en toute connaissance de cause. Evitons surtout que la population vaudoise ne soit plus en adéquation avec ce que nous présentons comme réformes fiscales dans la RIE III.

Le délai pour la mise en place de la RIE III est fixé au mois de janvier 2019. L'arrivée du Projet fiscal 2017 (PF 17) est prévue pour 2020, si tout se passe comme on l'imagine aujourd'hui. Si le peuple est de nouveau appelé aux urnes, ce sera pour 2021. Pendant les deux ans qui nous séparent de 2021, le canton a-t-il les moyens de sa politique ? On connaît la réponse ; il suffit de regarder nos finances.

Les communes vaudoises ont fourni de gros efforts au début des années 2000 et ont largement participé au redressement des finances cantonales. Aujourd'hui, ce postulat suggère de compenser l'entier des pertes liées à la mise en place de la RIE III et ceci, dès 2019, et jusqu'à la mise en place de PF 17. Les communes préparent leur budget aujourd'hui et certaines — à écouter les municipaux et syndics — ne voient pas l'avenir de manière très rose. N'est-ce pas un juste retour des choses ? Enfin, je souhaite aussi démontrer que les Vaudoises et les Vaudois savent être rapides et perspicaces. Je rappelle aux Vaudois que leur bon sens est leur seule lanterne.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.